

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE 2025-2026

Du 16 janvier au 28 mars 2025

Pour les Taillanais :

La Ville du Taillan-Médoc a le souci d'assurer la sécurité, le bien-être et le confort de travail des élèves, en veillant à une bonne adéquation des capacités d'accueil des locaux scolaires, du nombre de postes d'enseignants mis à disposition et des effectifs scolaires

Le principe de l'affectation scolaire est que l'école de secteur est considérée comme étant celle d'affectation par défaut, une seconde pouvant être mobilisée si nécessaire. L'affectation s'impose aux familles de la même manière en école de secteur, en zone tampon ou en zone multi-écoles

Toutefois, en fonction des places disponibles dans les écoles de la commune, et après inscription de tous les enfants du secteur, des dérogations au principe d'inscription dans l'école de référence peuvent éventuellement être accordées. Les demandes, formulées par les familles pendant la période des pré-inscriptions scolaires, sont étudiées par une commission de dérogation, présidée par l'Adjointe au Maire en charge de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Conseillère déléguée aux Affaires Scolaires

Les motifs étudiés par la commission :

- les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;
- les élèves nécessitant un suivi médical particulier qui ne pourrait être mis en œuvre sur l'école d'affectation,

NB: Les demandes de dérogation motivées par la garde de l'enfant (assistante maternelle, grands-parents, etc.) sur la commune ne seront pas examinées, en raison des solutions d'accueil périscolaire déjà proposées sur la Commune

Pour les non -Taillanais, exerçant une activité professionnelle sur la Commune :

Vous pouvez sollicitez l'inscription de votre enfant dans l'école d'une commune différente de celle où vous habitez. Le seul motif étudié par la Commission est alors celui d'habiter dans une commune dont l'école n'assure **pas de services de restauration ou d'accueil périscolaire** dont les horaires sont compatibles avec votre activité professionnelle.

Dans le cas où votre demande serait acceptée, le tarif « hors Commune » sera appliqué à l'ensemble des services périscolaires que vous utiliserez (majoration de 25% par rapport à une famille taillanaise). Si il est constaté que les services périscolaires ne sont pas utilisés par le demandeur, alors la dérogation peut être annulée pour l'année scolaire suivante (caducité du motif)

Il est précisé que vous n'aurez pas accès au service extrascolaire (accueil lors des vacances scolaires) de la Commune.

Vous devez **compléter le formulaire** ci-joint et l'accompagner des **pièces justificatives** sollicitées. Seuls les dossiers complets seront étudiés.

Votre demande sera examinée par les membres de la **commission de dérogation scolaire** sur la base des éléments fournis par vos soins. La décision de la commission vous sera adressée uniquement <u>par courrier au plus tôt en juin 2025, au plus tard une semaine avant la rentrée scolaire</u>. Aucune décision ne sera transmise par téléphone.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le guichet éducation jeunesse



DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE 2025-2026

Du 16 janvier au 28 mars 2025 *

- 1. Procédez à l'inscription scolaire en mairie. (compléter le Dossier Unique)
- 2. Renseignez le formulaire et joindre la copie des documents suivants :
 - o Un justificatif de domicile du responsable légal de l'enfant datant de moins de 3 mois
 - Un certificat de scolarité <u>si l'enfant est scolarisé dans un établissement privé ou en dehors de la commune du Taillan-Médoc</u>
 - En fonction de votre motif: tous les justificatifs nécessaires (exemples: attestation horaire de travail fournie par l'employeur de chaque parent, certificat de scolarité, certificat médical précisant la nécessité d'affectation à cette école (réalisation de soins à proximité immédiate de l'école, ...)
- 3. Déposez votre dossier complet, par email au format pdf: guichetunique@taillan-medoc.fr ou en version papier en mairie,

□ Familles Taillanaises

☐ Non Taillanais exerçant une activité professionnelle sur la Commune

Dans le cas où votre demande serait acceptée, le tarif « hors Commune » sera appliqué à l'ensemble des services périscolaires que vous utiliserez (majoration de 25% par rapport à une famille taillanaise).

Il est précisé que vous n'aurez pas accès au service extrascolaire (accueil lors des vacances scolaires) de la Commune

Une dérogation scolaire n'est valable que pour un cycle (maternel ou élémentaire). La demande devra être renouvelée lors du passage au CP.

^{*}Les demandes effectuées en dehors de ces délais ne seront examinées que si les capacités d'accueil scolaire le permettent

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE 2025-2026

NOM – PRENOM de	e l'ENFANT								
DATE DE NAISSANC			Sexe	e: 🗖 Masc	ulin 🗖 Fémin	iin			
ECOLE 2024/2025 /VILLE				ECOLE SOUHAITEE / VILLE					
NIVEAU CLASSE 202	24-25								
	Responsable	légal 1 □	Mère □	Père □ tut	eur légal	Responsable	e légal 2	□ Père □ tuteur légal	
NOM/PRENOM									
ADRESSE									
TELEPHONE						†		 -	
EMAIL									
PROFESSION									
COMPOSITION FAMILIALE (frères et/ou sœurs):									
Nom/ prénom Date			Date de i	naissance	École fréquent	ée 2024/2025	Classe 2024-25	Ville	
			 	!	-				
			 		 		1	-	
MOTIF(S) DE LA DEM	ANDE:			JUS	TIFICATIFS SPE	CIFIQUES A FOUR	NIR ·	
	J, UL L	1100				1111011111	CII IQUEU		
Regroupement de fratrie (frère ou sœur scolarisé dans la même école demandée)				Certifica	Certificat de scolarité frère(s) ou sœur(s) si scolarisé(s) dans une autre commune				
☐ Raisons Médicales				certificat médical précisant la nécessité d'affectation à cette école (réalisation de soins à proximité immédiate de l'école sur une longue période (+ de 6 mois),)					
☐ Autre(s) situation(s) : (à préciser ci-dessous) :				Détailler <u>et</u> joindre les justificatifs probants que vous jugez nécessaires pour motiver votre demande.					
Pour les Hors Commune :				Détailler <u>et</u> joindre les justificatifs nécessaires pour motiver votre demande (attestation horaire de travail fournie par l'employeur de <u>chaque</u> parent, attestation commune d'origine précisant l'absence de services périscolaires ou les horaires des services en place)					
Je soussigné(e) responsable légal(e) de l'enfant, titulaire de l'autorité parentale, atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus et la véracité des motifs invoqués pour solliciter la présente demande de dérogation scolaire. En accord avec l'article 372-2 du code civil « à l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant ».									
Date Signature									
Décision de la ville d'accueil									
☐ Favorable					☐ Défav	orable			
Date et Signature du I	Date et Signature du Maire ou de son représentant et cachet								